Fiche Pratique A : Vous utilisez RETKOOP comme cahier de comptabilité

1) *Clôture du cahier de compta (à partir du 1er septembre 25)*
2) *Saisie en ligne du Compte-Rendu d'Activité (CRA)*
3) *Vérification des éléments du Compte Rendu Financier (CRF)*
4) *Ajout des documents scannés*
5) *Signalement à l'OCCE pour validation*

SE CONNECTER

https://www.retkoop.occe.coop/debut.php

Ou taper RETKOOP dans votre navigateur préféré.

- Saisir votre Identifiant et votre Mot de passe

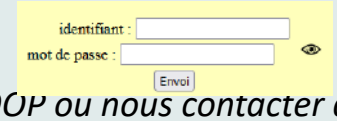

Si oubli, voir la fiche pratique connexion à RETKOOP ou nous contacter aux heures de bureau.

ETAPE 1 : CLORE LE CAHIER DE COMPTABILITE (à retrouver dans les archives de la coop)

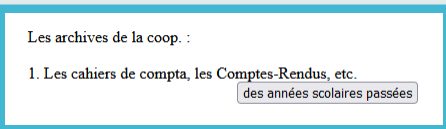

5 points à vérifier avant la clôture :

1. Le compte de régies d'avance (cases grises) doit être équilibré.

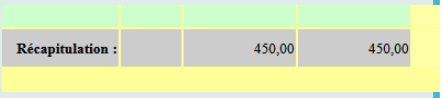

Sinon, vous ne pourrez pas clôturer le cahier. Voir explication sur notre site : REGIES D'AVANCE.

2. Le solde après pointage de toutes les opérations effectives doit correspondre au solde de votre dernier relevé.

3. Si vous avez une caisse, votre arrêté de caisse doit indiquer « Bravo »

4. Si vous avez perçu des subventions, remplir le tableau qui doit indiquer « Bravo »

5. S'il reste des opérations non pointées, il faut scanner les factures (ou remises) concernées et les archiver en cliquant sur l'icone de la colonne C.
(à condition d'avoir mis un n° de PJ colonne B)

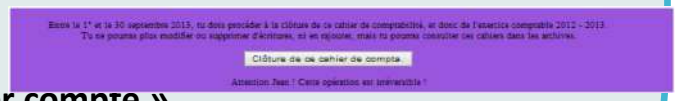

⇒ **CLIQUER sur le bandeau violet « clôture cahier compte »**

Si le bouton n'apparait pas, lisez les messages, par exemple :
- Les régies d'avances ne sont pas équilibrés ou

ETAPE 1 : SUITE clore le cahier de comptabilité

Dernières vérifications. **Vous arrivez sur la page suivante :**

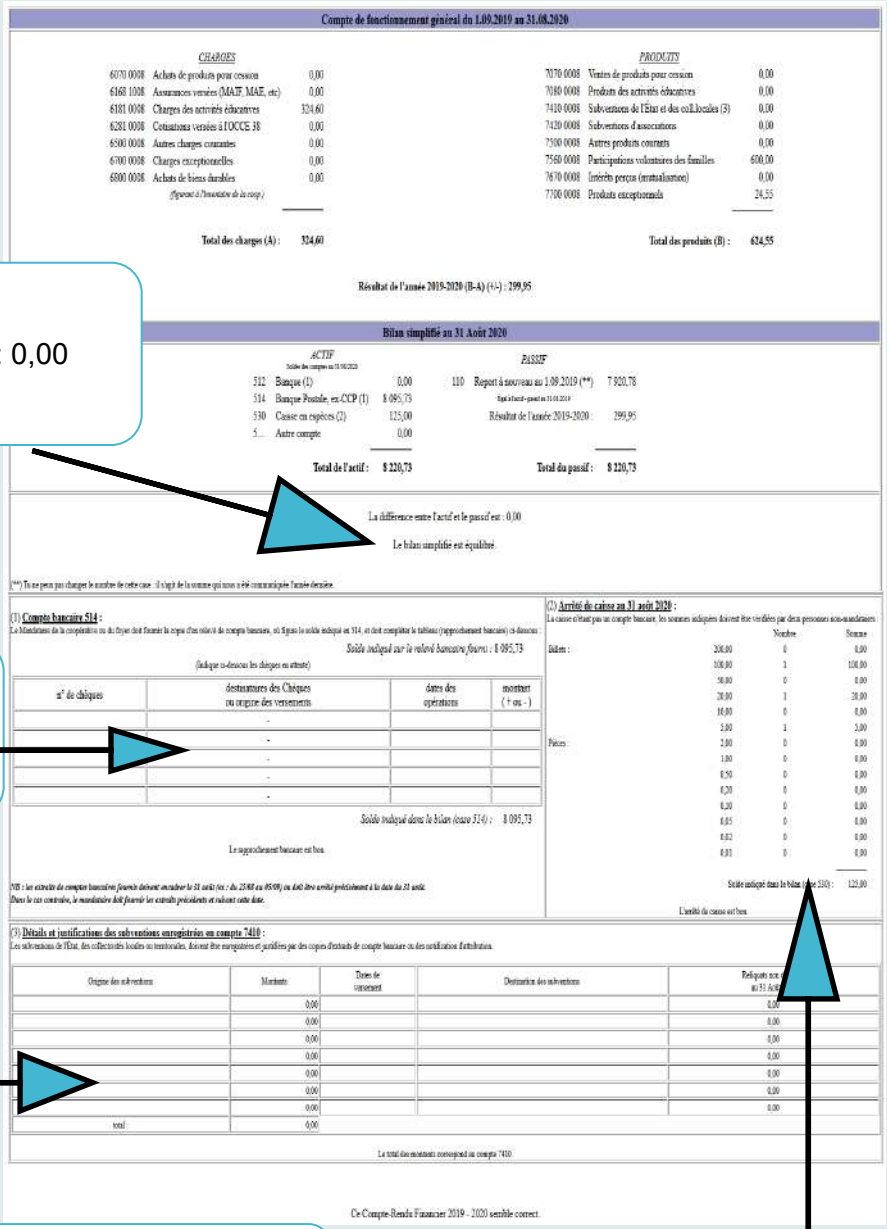

Compte de fonctionnement général du 1.09.2019 au 31.08.2020

CHARGES			PRODUITS		
6070 0008	Achats de produits pour cession	0,00	7070 0008	Ventes de produits pour cession	0,00
6168 1008	Assurances versées (MAIF, MAE, etc)	0,00	7080 0008	Produits des activités éducatives	0,00
6181 0008	Charges des activités éducatives	324,60	7410 0008	Subventions de l'Etat et des coll.locales (3)	0,00
6281 0008	Cotisations versées à l'OCCE 38	0,00	7420 0008	Subventions d'associations	0,00
6500 0008	Autres charges courantes	0,00	7500 0008	Autres produits courants	0,00
6700 0008	Charges exceptionnelles	0,00	7560 0008	Participations volontaires des familles	600,00
6800 0008	Achats de biens durables	0,00	7670 0008	Intérêts perçus (mutualisation)	0,00
	(figurant à l'inventaire de la coop.)		7700 0008	Produits exceptionnels	24,55
	Total des charges (A) :	324,60		Total des produits (B) :	624,55

Résultat de l'année 2019-2020 (B-A) (+/-) : 299,95

Bilan simplifié au 31 Août 2020

ACTIF			PASSIF		
512	Banque (1)	0,00	110	Report à nouveau au 1.09.2019 (**)	7 920,78
514	Banque Postale, ex-CCP (1)	8 095,73		Résultat de l'année 2019-2020 :	299,95
530	Caisse en espèces (2)	125,00			
5...	Autre compte	0,00			
	Total de l'actif :	8 220,73		Total du passif :	8 220,73

La différence entre l'actif et le passif est : 0,00

Le bilan simplifié est équilibré

(**) Tu ne peux pas changer le montant de cette case : il s'agit de la somme qui nous a été communiquée l'année dernière.

(1) Compte bancaire 514 :

Solde indiqué sur le relevé bancaire fourni : 8 095,73

n° de chèques	destinataires des Chèques ou origine des versements	dates des opérations	montant (+ ou -)
	-		
	-		
	-		
	-		
	-		

Solde indiqué dans le bilan (case 514) : 8 095,73

Le rapprochement bancaire est bon.

(2) Arrêté de caisse au 31 août 2020 :

		Nombre	Somme
Billets :	200,00	0	0,00
	100,00	1	100,00
	50,00	0	0,00
	20,00	1	20,00
	10,00	0	0,00
	5,00	1	5,00
Pièces :	2,00	0	0,00
	1,00	0	0,00
	0,50	0	0,00
	0,20	0	0,00
	0,10	0	0,00
	0,05	0	0,00
	0,02	0	0,00
	0,01	0	0,00

Solde indiqué dans le bilan (case 530) : 125,00

L'arrêté de caisse est bon.

(3) Détails et justifications des subventions enregistrées en compte 7410 :

Origine des subventions	Montants	Dates de versement	Destination des subventions	Reliquats non [illegible] au 31 Août
	0,00			0,00
	0,00			0,00
	0,00			0,00
	0,00			0,00
	0,00			0,00
	0,00			0,00
	0,00			0,00
total :	0,00			

Le total des montants correspond au compte 7410.

Ce Compte-Rendu Financier 2019 - 2020 semble correct.

Mentions à trouver :
La différence entre l'actif et le passif est : 0,00
Le bilan simplifié est équilibré.

Les opérations non pointées se retrouvent ici : ce sont vos factures à payer et vos produits à recevoir.

Tableau des subventions

Mention à trouver :
Ce Compte-Rendu Financier 2024 - 2025 semble correct.

Arrêté de caisse

=> s'il reste des éléments à corriger, cliquer ici
=> si tout est bon, cliquez ici

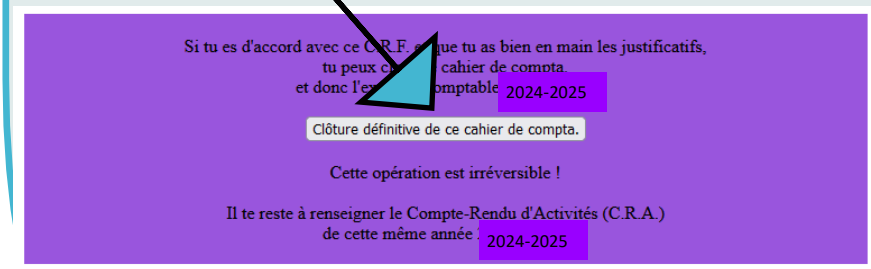

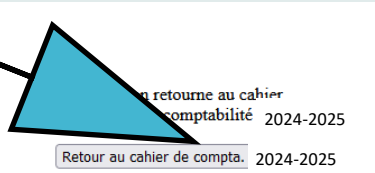

ETAPE 2 : SAISIE CRA

Vous arrivez à la page **« Compte Rendu d'Activité (CRA) 2024-2025 »**

REMPLIR LE CRA 2024-2025 *(Compte-Rendu d'Activité)*

- **Cocher les cases** correspondantes quand la réponse est oui. (*Fonctionnement de la coopérative scolaire sur l'année)*
- **Cliquer « Valider les modifications »**
- En bas de page, cliquer 2 fois d'affilé **« Passer à la suite »**
- **Vous accédez au CRF**

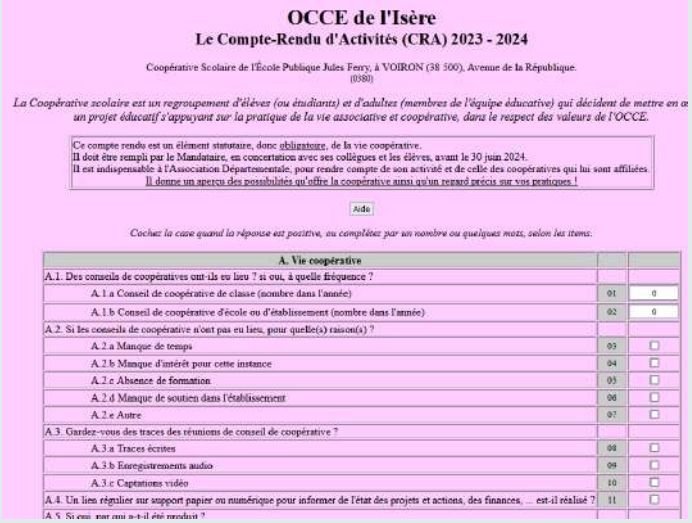

OCCE de l'Isère
Le Compte-Rendu d'Activités (CRA) 2023 - 2024

Coopérative Scolaire de l'École Publique Jules Ferry, à VOIRON (38 500), Avenue de la République.
(0380)

La Coopérative scolaire est un regroupement d'élèves (ou étudiants) et d'adultes (membres de l'équipe éducative) qui décident de mettre en o un projet éducatif s'appuyant sur la pratique de la vie associative et coopérative, dans le respect des valeurs de l'OCCE.

Ce compte rendu est un élément statutaire, donc obligatoire, de la vie coopérative.
Il doit être rempli par le Mandataire, en concertation avec ses collègues et les élèves, avant le 30 juin 2024.
Il est indispensable à l'Association Départementale, pour rendre compte de son activité et de celle des coopératives qui lui sont affiliées.
Il donne un aperçu des possibilités qu'offre la coopérative ainsi qu'un regard précis sur vos pratiques !

Aide

Cochez la case quand la réponse est positive, ou complétez par un nombre ou quelques mots, selon les items:

A. Vie coopérative		
A.1. Des conseils de coopératives ont-ils eu lieu ? si oui, à quelle fréquence ?		
A.1.a Conseil de coopérative de classe (nombre dans l'année)	01	0
A.1.b Conseil de coopérative d'école ou d'établissement (nombre dans l'année)	02	0
A.2. Si les conseils de coopérative n'ont pas eu lieu, pour quelle(s) raison(s) ?		
A.2.a Manque de temps	03	☐
A.2.b Manque d'intérêt pour cette instance	04	☐
A.2.c Absence de formation	05	☐
A.2.d Manque de soutien dans l'établissement	06	☐
A.2.e Autre	07	☐
A.3. Gardez-vous des traces des réunions de conseil de coopérative ?		
A.3.a Traces écrites	08	☐
A.3.b Enregistrements audio	09	☐
A.3.c Captations vidéo	10	☐
A.4. Un lien régulier sur support papier ou numérique pour informer de l'état des projets et actions, des finances, ... est-il réalisé ?	11	☐
A.5. Si oui, par qui a-t-il été produit ?		

ETAPE 3 : VERIFICATION

CRF 2024-2025 *(Compte-Rendu Financier)*

Vous devez avoir le mot **« BRAVO »** en vert écrit partout et la phrase **« Le Compte-Rendu-Financier 2024-2025 semble correct »**

Sinon vérifiez vos totaux et prenez contact avec nous.

ad38@occe.coop ou **09 79 26 98 44**

ETAPE 4 : AJOUT DES DOCUMENTS SCANNES

Possibilité de scanner *(compresser les fichiers pdf)* ou de renvoyer à l'OCCE 38 par mail à ad38@occe.coop ou par courrier :

⇒ **1.** page "quitus" : signature des deux vérificateurs aux comptes (au moins 1 parent). (quitus ou commission contrôle). C'est une étape obligatoire qui garantit votre bonne gestion de la coopérative. **Imprimez la page à partir de l'écran de saisie.**

⇒ **2.** Copie du relevé de compte au 31 août sur lequel apparait le solde bancaire de votre bilan.

⇒ **3.** Relevé(s) de compte où apparaissent les subventions reçues.

⇒ **4.** Justificatifs des factures à payer et/ou des produits à recevoir (archivés dans cahier de compta ou nous les envoyer par mail ou courrier).

ATTENTION : sélectionnez les documents en cliquant sur « parcourir », puis cliquez sur « envoyer l'image » (sinon votre document ne sera pas transmis à RETKOOP.

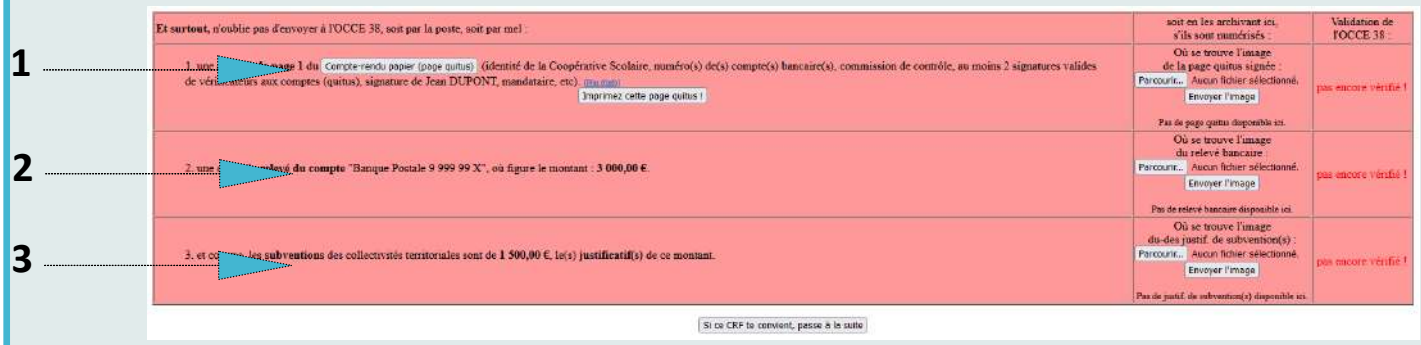

Cliquer « Passer à la suite »

Vous avez terminé votre saisie, vous pouvez revenir au sommaire.

Dès que l'OCCE 38 aura contrôlé et validé votre bilan 2024-2025, vous recevrez un mail et pourrez le télécharger sur la page d'accueil de votre coopérative scolaire.

NOUS RESTONS DISPONIBLE AFIN DE VOUS AIDER AU MIEUX
(mail ou téléphone)